

Convention de partenariat

Actions d'agroforesterie sur le territoire d'Entre Bièvre et Rhône

Entre les soussignés,

Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes
Domiciliée à l'adresse 9 Rue du 19 mars 1962 – 38550 St Maurice l'Exil
Représentée par Mme Sylvie DEZARNAUD, Présidente

Et :

Union des Forêts et des Haies Auvergne Rhône Alpes
Domiciliée à l'adresse Maison de la Forêt et du Bois, 10 Allée des Eaux et Forêts, Marmilhat
63570 LEMPDES
Représentée par Mme Anne-Marie BAREAU, Présidente

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Le programme Agroforesterie participative en Nord-Isère vise à développer sur le territoire EBER des solutions fondées sur la nature pour atténuer les effets du changement climatique et favoriser la biodiversité. Il s'adresse principalement aux agriculteurs et aux citoyens et cherche à impliquer l'ensemble des acteurs du territoire pour permettre d'engager des actions adaptées au contexte local.

L'Union des Forêts et des Haies Auvergne Rhône Alpes qui dispose d'un service technique dédié au bocage et aux agroforesteries depuis 1996 - La Mission Haie - est une association qui accompagne les collectivités, les organismes professionnels agricoles et les agriculteurs à déployer de l'agroforesterie. Elle intervient pour aider les choix d'implantation de haies ou d'arbres en fonction des effets attendus et de variétés (Végétal local en priorité), et pour réaliser les visites de suivi des plantations.

La communauté de communes Entre Bièvre et Rhône mène des actions en faveur de l'atténuation du changement climatique via son Plan Climat Air Énergie Territorial. La plantation d'arbres s'intègre dans cette stratégie.

C'est pourquoi, il est convenu de créer un partenariat entre la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et la Mission Haie Rhône Alpes dans le cadre d'une mission spécifique sur le territoire intercommunal.



Article 1

La Mission Haie s'engage à réaliser la mission prévue pour elle au sein du programme Agroforesterie participative en Nord-Isère. Sur la période 2024-2026, le programme se donne les objectifs suivants :

- Environ 10 projets réalisés sur le territoire de la CC EBER,
- Environ 4 000 arbres et arbustes plantés sur le territoire de la CC EBER,
- Une vidéo pour présenter un projet réalisé sur le territoire de la CC EBER,
- Une planche graphique en cours de réalisation,
- Environ 10 journées de plantation associant agriculteurs et citoyens,
- Au moins 1 manifestation autour du projet sur le territoire de la CC EBER visant à la fédérer les acteurs autour du projet et favoriser des rencontres entre acteurs du territoire pour imaginer le territoire de demain.

La communauté de communes EBER s'engage à accompagner le projet par les actions suivantes :

- Appuis et relais des communications pour les journées de plantation citoyenne,
- Appuis et relais des communications pour l'événement annuel du projet qui permet la rencontre des acteurs du territoire autour des solutions fondées sur la nature.

Un bilan technique et financier du projet sera présenté chaque année en comité de suivi. La communauté de communes EBER est invitée à y participer comme partenaire et financeur.

Article 2

Un montant forfaitaire annuel de participation aux frais est fixé à 4 000 € pour la réalisation du projet (pour chacune des années 2024- 2025 et 2026).

Article 3

Cette participation aux frais sera versée à hauteur de 100% à la signature de la convention pour l'année 2024 et ensuite au 1^{er} janvier de chaque année suivante.

Article 4

S'il s'avère que les engagements du partenaire énoncés dans l'article 1 ne sont pas respectés, la convention de partenariat sera suspendue.

A St Maurice l'Exil, le.....

Fait en 2 exemplaires (signature et cachet)

Pour la Communauté de communes,
Entre Bièvre et Rhône

Mme Sylvie DEZARNAUD,
Présidente

Pour l'Union des Forêts et des
Haies Auvergne Rhône Alpes

Mme Anne-Marie BAREAU,
Présidente

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 02/02/2024



ID : 038-200085751-20240129-D_2024_019-DE